

Longueuil, le 13 février 2017

**Objet : Demande d'accès n° 2006 08809- Lettre réponse**

---

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 13 janvier dernier, concernant le Kanawaki Golf Club. Les documents visés par votre demande sont accessibles et joints à la présente. Il s'agit de :

1. Avis de non-conformité du 2 novembre 2012 (2 pages);
2. Courriel du 9 avril 2013 (2 pages);
3. Grille de vérification 13 août 2013 (1 page);
4. Lettre du 12 août 2013 (1 page);
5. Plan de réduction des pesticides 1er décembre 2014 (17 pages);
6. Plan de réduction des pesticides 7 septembre 2011 (21 pages)

Vous noterez que dans certains documents, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23, 24, 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (A-2.1), nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette RLRQ, chapitre décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

...2

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer avec le soussigné, analyste responsable de votre dossier, à l'adresse courriel [fabrice.tremblay@mddelcc.gouv.qc.ca](mailto:fabrice.tremblay@mddelcc.gouv.qc.ca), en mentionnant le numéro de votre dossier en objet.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

ORIGINAL SIGNÉ

Fabrice Tremblay, répondant régional  
de l'accès aux documents

p. j. (9)



Longueuil, le 21 novembre 2012.

## AVIS DE NON-CONFORMITÉ

Kanawaki golf club  
C.P. 220  
Kahnawake (Québec) J0L 1B0

N/Réf. : 7820-16-01-0145200 1  
400979545

**Objet : Plans de réduction de pesticides sur les terrains de golf; plan 2012**

Mesdames,  
Messieurs,

Lors de la vérification réalisée le 30 octobre 2012 par un inspecteur de notre direction régionale, nous avons constaté le manquement suivant :

- À titre de propriétaire ou d'exploitant d'un terrain de golf qui applique ou y fait appliquer un pesticide, ne pas avoir transmis au ministre un plan de réduction des pesticides avant le 3 avril 2012.  
Code de gestion des pesticides, article 73 al. 1

Nous vous demandons de prendre immédiatement les mesures nécessaires pour respecter la loi.

Pour toute information additionnelle, vous pouvez communiquer avec M. Stéphane De Garie au numéro de téléphone 450 928-7607, poste 291 ou par courriel à l'adresse suivante : [stephane.degarie@mddefp.gouv.qc.ca](mailto:stephane.degarie@mddefp.gouv.qc.ca).

...2

Prenez note que, malgré le fait de vous conformer au présent avis, le Ministère se réserve le droit d'utiliser toute mesure administrative ou tout recours civil ou pénal à sa disposition pour faire respecter la loi et sanctionner le ou les manquements constatés.

PB/SDG/nd



Patrice Bourque, chef d'équipe par intérim  
Secteur hydrique

Étudié par : \_\_\_\_\_

Recommandé  
par: \_\_\_\_\_



**De Garie, Stéphane**

---

**De:** De Garie, Stéphane  
**Envoyé:** 9 avril 2013 13:59  
**À:** 'steve.pert@kanawakigolf.com'  
**Cc:** Bourque, Patrice  
**Objet:** Pesticide reduction plan

Greetings,

Following our today's conversation, you will find enclosed the letter we have sent to Kanawaki golf club last november.

According to which, we would appreciate to receive the pesticide reduction plan wich is, related to the Pesticides Management Code article 73, past due since april 3, 2012 .

For your convenience this article of the by-law, related to the Pesticide Act, is copied below.

73. An owner or operator of a golf course who applies pesticides or has pesticides applied on the golf course must, every 3 years beginning on 3 April 2006, send a pesticide reduction plan to the Minister.

The plan must contain the following information:

- (1) identification:
  - (a) the name and address of the owner or operator of the golf course;
  - (b) the name and address of the golf course;
  - (c) the name and address of the person or permit holder who is responsible for pesticide applications;
  - (d) the name of the person responsible for maintaining the green areas of the golf course; and
  - (e) the total area of the golf course including only the greens, tee off areas, alleyways, sand traps and roughs, in hectares;
- (2) pesticides:
  - (a) the total quantity of pesticides applied annually in the 3 years preceding the sending of the plan to the Minister for the following classes of pesticides, with an indication of the area treated for each class:
    - fungicides;
    - insecticides;
    - herbicides;
    - rodenticides; and
    - other pesticides; and
  - (b) the name of each pesticide used for each category and its registration number;
- (3) pesticide reduction objectives for the next 3 years, expressed in percentage or in quantity, for each of the following classes of pesticides:

- (a) fungicides;
  - (b) insecticides;
  - (c) herbicides;
  - (d) rodenticides; and
  - (e) other pesticides;
- (4) methods used to observe, monitor and detect harmful organisms and the data collected, the preventive measures, the cultivation methods and the control methods used to attain the pesticide reduction objectives;
- (5) measures taken to prevent pesticides from migrating outside the premises; and
- (6) an evaluation of the results attained in regard to the reduction plan for the 3 previous years, their justifications and the corrective adjustments to be made, if any.

The plan must be signed by an agronomist who is a member of the Ordre des agronomes du Québec.

O.C. 331-2003, s. 73.

Expecting your collaboration to provide the expected pesticide reduction plan, should you require any additional information, please do not hesitate to contact me.

Best regards

Stéphane De Garie  
Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs  
Centre de contrôle environnemental de l'Estrie et de la Montérégie  
201, Place-Charles-Lemoyne, 2<sup>ième</sup> étage  
Longueuil (Québec) J4K 2T5  
Téléphone 450 928-7607, poste 291  
Télécopie 450 928-7625  
[www.mddefp.gouv.qc.ca](http://www.mddefp.gouv.qc.ca)  
[stephane.degarie@mddefp.gouv.qc.ca](mailto:stephane.degarie@mddefp.gouv.qc.ca)

## Grille de vérification

### Plan de réduction des pesticides - Article 73 du Code de gestion des pesticides

(Transmettre une copie du plan et de la grille à M<sup>me</sup> Cécile Laverdière du Bureau des pesticides)

Identification du terrain de golf : KANAWAKI GOLF CLUB

Date de signature du plan de réduction : 13 AOÛT 2013 Signataire : C. PAUD'HONNE AGR.

Éléments du plan	Présence		Remarques ou actions
	Oui	Non	
Plan signé par un membre de l'OAQ et son numéro de permis d'exercice	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<b>1. Identité</b>			
Nom du propriétaire ou de l'exploitant et son adresse	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Nom du terrain de golf et son adresse	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Nom de la personne responsable de l'application des pesticides et son adresse	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Nom du responsable de l'entretien du terrain de golf	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Superficie totale du terrain de golf (ha)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<b>2. Quantités totales : 2009, 2010 et 2011</b>			
Les noms et numéros d'homologation des pesticides utilisés annuellement pour chacune des catégories	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<b>3. Objectifs de réduction (2012-2015) en % ou quantité</b>			
Objectifs de réduction d'utilisation de pesticides pour les trois prochaines années pour chacune des catégories	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<b>4. Identification de moyens pour atteindre les objectifs de réduction</b>			
Au moins un moyen est identifié <sup>1</sup>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<b>5. Identification de mesures prises pour réduire la migration des pesticides à l'extérieur du site</b>			
Au moins une mesure est prévue <sup>2</sup>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<b>6. Bilan des résultats atteints en regard du plan de réduction établi pour les trois années antérieures, leurs justifications et les correctifs à y apporter, le cas échéant</b>			
Bilan des résultats atteints, justifications et correctifs	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<b>Conclusion</b>			
Globalement, ce plan de réduction des pesticides est :			
<b>CONFORME</b>			
Vérfié par : <u>Stephane De Gine</u>		Date : <u>13 AOÛT 2013</u>	

<sup>1</sup> Moyens pour atteindre les objectifs de réduction :

- Méthodes de dépistage et de suivi des organismes nuisibles, données recueillies
- Pratiques culturales (ex. : tonte plus haute, terreautage, aération, fertilisation organique, etc.)
- Mesures préventives
- Moyens de lutte

<sup>2</sup> Mesures prises pour réduire la migration des pesticides à l'extérieur du site :

- Restauration des rives
- Zones tampons par rapport aux plans et aux cours d'eau
- Système de drainage vers un étang de rétention
- Programme de suivi des pesticides dans l'eau souterraine ou de surface
- Utilisation d'équipements anti-dérive
- Implantation de zones naturalisées

12 août 2013

Kanawaki Golf Club  
C.P. 220  
Kahnawake (Québec) J0L 1B0

N° Lieu d'intervention : X2078587  
N° Gestion documentaire : 7820-16-01-0145200 1

Objet : Plan de réduction des pesticides sur les terrains de golf

---

Mesdames,  
Messieurs,

Nous vous confirmons que nous avons bien reçu le 12 août 2013 votre plan de réduction des pesticides. Veuillez cependant noter que la présente ne constitue pas une attestation de la conformité de ce plan.

Nous tenons à vous remercier de votre collaboration et nous vous encourageons à mettre en œuvre votre plan de réduction des pesticides tout en vous rappelant que le dépôt du prochain plan est prévu pour le 3 avril 2015.

Pour de plus amples renseignements concernant la présente, vous pouvez communiquer avec Stéphane De Garie au 450 928-7607, poste 291 ou par courriel à l'adresse suivante : [stephane.degarie@mddep.gouv.qc.ca](mailto:stephane.degarie@mddep.gouv.qc.ca).

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

  
Stéphane De Garie

SDG/sdg

c. c. Christian Prud'homme Services-Conseils inc.